



TRANSMIS LE 11/05/2026  
REÇU LE 11/05/2026  
AFFICHÉ LE 12/05/2026  
NOTIFIÉ LE 12/05/2026  
PUBLIÉ LE 12/05/2026  
EXÉCUTOIRE LE 12/05/2026

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE - 95130 -

### SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2026 DÉLIBÉRATION N°08

**OBJET : RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DU RIFSEEP : VALORISATION DES FONCTIONS DE FORMATEURS INTERNES ET DE TUTORAT.**

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39,  
L'an deux mil vingt-six, le 28 du mois d'avril à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Xavier MELKI, Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier MELKI, Maire.

#### Groupe J'AIME FRANCONVILLE

**M. le Maire** : Xavier MELKI.

**Adjoint au Maire (\*)** : Marie-Christine CAVECCHI, Xavier DUBOURG, Sabrina FORTUNATO, Patrick BOULLÉ, Claire LE BERRE, Dominique ASARO, Gaëlle KOKCIKARAN, Frédéric LÉPRON, Nadine SENSE, Franck GAILLARD, Étienne LE BÉCHEC.

**Conseillers Municipaux (\*)** : Françoise GONZALEZ, Patrick HALABI, Céline HECQUET, Roland CHANUDET, Rina SATTAPPANE, Vathoulom PHINITH, Michelle SCHIDERER, Alain MAKOUNDIA, Ginette FIFI-LOYALE, Bruno DE CARLI, Florence DECOURTY, Nathalie PAIS, Salih AMASH, Faïza DERFOUF, Valentin BARTECKI, Zurine LOPEZ BRASA, Jean-Marc GAYET.

#### Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

**Conseillers Municipaux (\*)** : Stéphane AUBOIN, Pasionaria ENEDAGUILA, Camille PRÉVOST, Aurélie MANGA.

#### ABSENTS ayant donné Procuration

#### Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

Mohamed BANNOU : Françoise GONZALEZ  
Jacques DUCROCQ : Nadine SENSE  
Sophie FERREIRA : Zurine LOPEZ BRASA  
Anton HILDMANN : Sabrina FORTUNATO  
Rokhaya ESNault : Patrick HALABI  
Marc VASSEUR : Claire LE BERRE

**Secrétaire de séance** : Sabrina FORTUNATO

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal, convoqué le 22 avril 2026, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.

Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au sein du Conseil Municipal : Sabrina FORTUNATO a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

\*\*\*\*\*

(\*) Par ordre du tableau et par groupe



## CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2026 DÉLIBÉRATION N°08

**OBJET : RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DU RIFSEEP : VALORISATION DES FONCTIONS DE FORMATEURS INTERNES ET DE TUTORAT.**

### Le Conseil Municipal

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code Général de la Fonction Publique,

**VU** le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 modifié,

**VU** le décret n°2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés,

**VU** le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 modifié portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

**VU** le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,

**VU** le décret n°2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale,

**VU** la circulaire du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel,

**VU** les différents arrêtés fixant les plafonds du RIFSEEP applicables aux corps d'emplois de référence à l'Etat pris en application du décret n°2014-513 du 20 mai 2014,

**VU** les délibérations du 27 novembre 2017, du 7 décembre 2017, du 17 décembre 2020, du 28 septembre 2023, du 23 novembre 2023 et du 26 juin 2025 relatives à la mise en place et aux modifications du RIFSEEP,

**CONSIDÉRANT** qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer la nature, les plafonds et les conditions d'attribution des indemnités,

**CONSIDÉRANT** que dans un contexte de transformation des organisations publiques et d'évolution des métiers territoriaux, la collectivité de Franconville-la-Garenne poursuit une politique active de gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences (GPEEC),

**CONSIDÉRANT** que, dans ce cadre, deux dispositifs structurants sont mis en place : un réseau de formateurs interne (la « Boîte à talents ») dédiée à la valorisation des compétences internes et la structuration interne pour la mise en œuvre des périodes de préparation au reclassement (PPR), permettant d'accompagner les agents reconnus inaptes vers de nouvelles perspectives professionnelles,

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de valoriser l'engagement des agents impliqués dans la mise en œuvre et la réussite de ces dispositifs,

**CONSIDÉRANT** que cette valorisation suppose la reconnaissance d'une sujétion particulière pour l'exercice de missions de formateur interne et de tutorat des agents en PPR,



**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de préciser les modalités de versement de l'IFSE dans le cas d'un congé de maladie ordinaire suite à la délibération du 26 juin 2025,

**VU** l'avis du comité social territorial en date du 13 avril 2026,

**APRES** l'avis de la commission « Ressources et développement » en date du 16 avril 2026,

**ENTENDU** l'exposé du rapporteur,

**Après en avoir délibéré à LA MAJORITÉ des votants, le Conseil municipal**

**Article 1 : DÉCIDE** de modifier le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) pour les agents contractuels, stagiaires ou titulaires.

**Article 2 : DÉCIDE** la majoration du montant mensuel de l'IFSE pour les agents assumant des sujétions particulières liées à l'accompagnement et la formation interne, calculée selon les modalités précisées dans l'annexe de la présente délibération.

**Article 3 : PRÉCISE** les modalités de versement de l'IFSE en cas de congé maladie suite à la délibération du 26 juin 2025 conformément à l'annexe 1 ci annexée.

**Article 4 : APPROUVE** l'annexe 1, modifiée, relative aux modalités et conditions d'attribution du RIFSEEP pour les agents de la ville

**Article 5 : PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice.

**Article 6 : PRÉCISE** qu'en application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette délibération.

**Article 7 : PRÉCISE** que le Maire et/ou le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**A LA MAJORITÉ des votants**

Pour : 35 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 4 voix

**POUR EXTRAIT CONFORME**  
Xavier MELKI  
Maire de Franconville-la-Garenne  
Conseiller régional d'Ile-de-France



**Acte à classer**

DEL28042026Q8

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2026-05-11T06-38-41.00 ( MI269669172 )

Identifiant unique de l'acte :

095-219502523-20260428-DEL28042026Q8-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : RESSOURCES HUMAINES - MODIFICATION DU RIFSEEP - VALORISATION  
DES FONCTIONS DE FORMATEURS INTERNES ET TUTORAT

Date de décision : 28/04/2026



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes  
8.6. Emploi-formation professionnelle

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 08 - RH - RIFSEEP - sujétion spéciale Multicanal : Non  
formateur PPR.PDF

Pièces jointes :

08 - RH PJ RIFSEEP - Type PJ : 21\_RP - Rapport de présentation  
Annexe - Modification du  
RIFSEEP.PDF

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Date 11/05/26 à 06:38

Par SADEQ Fatiha

Transmis

Date 11/05/26 à 06:38

Par SADEQ Fatiha

Accusé de réception

Date 11/05/26 à 06:42